



DÉCISION

N° : 2025- 372

Exécutoire le : 18 NOV. 2025

Publiée / Notifiée le : 18 NOV. 2025

Visée le : 17 NOV. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 22043 :

Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de GRAND LAC

Avenant n°05 relatif à des précisions concernant les prix et ajout de prix nouveaux

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert

Considérant la notification effectuée le 19/12/2022 à l'entreprise E2S Savoie

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations à la suite des travaux du gymnase Garibaldi mais aussi d'intégrer les prix d'analyse de la légionellose aux prix forfaitaires de chaque bâtiment afin de simplifier la gestion comptable

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant n°5 au marché 22043 avec E2S Savoie domiciliée 50 cours de la République, CS 70240, 69625 VILLEURBANNE

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : E2S Savoie

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le Président
Renaud BERETTI

17 NOV. 2025



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-372 : Marché 22043 : Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de GRAND LAC - Avenant n.05 relatif à des précisions concernant les prix et ajout de prix nouveaux -

Date de transmission de l'acte : 17/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 17/11/2025

Numéro de l'acte : Dec2132 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251117-Dec2132-AR

Date de décision : 17/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n° 22043

Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de GRAND LAC

LOT N°1

Entretien et conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire

AVENANT N°5

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise E2S, domiciliée 50 cours de la République, CS 70240, 69625 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par Thierry DUVERNE, et désigné ci-après par l'expression « E2S »,

D'AUTRE PART,

Grand Lac, le coordonnateur du groupement de commandes, est chargé d'exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement

ARTICLE 1 — OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services à bons de commande relatif à l'entretien et à la conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de Grand Lac, Grand Lac et son CIAS dans le cadre d'un groupement de commande ont confié à l'entreprise E2S, domiciliée à VILLEURBANNE la conduite et l'entretien des installations de chauffage et eau chaude sanitaire dans le cadre du lot 1

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande avec un maximum de :

50 000€ HT / an pour le Lot 1

Il est décomposé en 2 lots désignés ci-après

- Lot 1 : Entretien et conduite des installations de chauffage, production ECS.
- Lot 2 : Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et centrale de traitement d'air.

ARTICLE 2 — OBJET 1 DE L'AVENANT

À la suite de travaux de réhabilitation énergétique au Gymnase GARIBALDI, et à la modification de la chaufferie et des éléments de chauffage, la modification de la prestation de maintenance et par conséquent du tarif de la prestation est nécessaire.

Il s'agit de modifier au bordereau des prix pour ce bâtiment le coût de la prestation de maintenance des éléments de distribution de chauffage en chaufferie, de maintenance de la CTA et de production d'eau chaude sanitaire, décrites dans l'annexe 1 du présent document,

Il importe donc de modifier la ligne « A.05-a » au bordereau des prix en complément du prix forfaitaire A.5

- Gymnase GARIBALDI : Opérations d'exploitation et de maintenance conformément à l'annexe 1 de l'avenant 5.

La synthèse des prestations de maintenance est rappelée dans l'annexe 1.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation A.05-a est de 1720.00 € HT (2064.00 € TTC)

ARTICLE 3 — OBJET 2 DE L'AVENANT

Afin de simplifier les engagements et la facturation du forfait annuel A.14 ANALYSES LEGIONNELLES (Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon CCTP), il est convenu de la suppression de ce forfait global et de le remplacer par des forfaits par site.

Il importe donc de créer les lignes analyses annuelle sur l'ensemble des points de productions d'ECS des sites selon annexe 2 de l'avenant 5.

- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.01-b Gymnase Marlioz 1 (G1) est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.02-b Gymnase Marlioz 2 (G2) est de 0.00 € HT (0.00 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.03-b Gymnase Marlioz 3 (G3) est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.04-b Gymnase Marlioz 4 (G4) est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.05-b Gymnase Garibaldi 5 est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.06-b Gymnase Carole Montillet Entrelacs est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.07-b Bureaux, Salle du Conseil, ateliers et aire de lavage de GRAND LAC est de 218.85 € HT (262.62 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.08-b Aqualac est de 0.00 € HT (0.00 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.09-b Relais Entrelacs est de 0.00 € HT (0.00 € TTC)
- Le montant forfaitaire annuel de la prestation d'analyse légionnelle A.10-b Base de loisirs des Mottets est de 437.70 € HT (525.24 € TTC)

ARTICLE 4 — IMPACT FINANCIER

Le montant maximum annuel de ce lot reste inchangé.

ARTICLE 5 — RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Annecy, le 7 novembre 2025.

Pour la société E2S,

M. Thierry DUVERNE
Responsable d'Affaires Commerciales



E 2 S
Agence Savoie Haute-Savoie
4 route de Nanfray - CS 60067
CRAN GEVRIER - 74960 ANNECY
Tél : 04 50 68 64 74 - Fax : 04 50 68 93 89
SIRET : 40846821300181

À Aix-Les Bains, le 17 NOV. 2025

Pour Grand Lac

Renaud BERETTI,
Président de Grand Lac



Annexe 1

Synthèse des prestations de maintenance à la suite des travaux du Gymnase Garibaldi

Type	année	Complément d'infos
Échangeur	2025	+ 1 pompe de charge
Distribution radians	2025	V3V + circulateur + 5 radians de 36ml dans l'espace sportif
Destratificateur	2025	4 destratificateurs dans l'espace sportif
Distribution CTA	2025	V3V + circulateur + 1 manche à air 36ml dans l'espace sportif
Filtre à boues magnétique	2025	1 filtre amont de l'échangeur et 1 filtre aval de l'échangeur
VMC	??	8 bouches extractions dans les espaces sanitaires
Distribution radiateurs	2025	V3V + circulateur + 8 radiateurs dans les espaces sanitaires
Production ECS	2025	V3V + circulateurs + ballon 300l en chufferie
Ballon tampon	2025	Capacité 2000 l en chufferie
CTG	2025	Automate intégrée dans l'armoire de chufferie

Annexe 2

Suppression du forfait d'analyses annuelles légionnelles sur l'ensembles des points de productions d'ECS tous sites et remplacement par des forfaits d'analyses annuelles légionnelles sur l'ensembles des points de productions d'ECS par site.

BPU Avenant n°5

Marché n° 22043 Lot 1

Objet :Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de Grand Lac

Titulaire : E2S

OUVRAGES	Unité	prix unitaire 2025 € HT
A.1 Gymnase MARLIOZ 1 (G1)		
A.01-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.2 Gymnase MARLIOZ 2 (G2)		
A.02-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	0.00
A.3 Halle des sports de MARLIOZ 3 (G3)		
A.03-c : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.4 Gymnase MARLIOZ (G4)		
A.04-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.5 Gymnase GARIBALDI		
A.05-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.6 Gymnase Carole Montillet ENTRELACS		
A.06-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.7 Bureaux, Salle du Conseil, ateliers et aire de lavage de GRAND LAC		
A.07-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	218.85
A.8 AQUALAC		
A.08-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	0.00
A.9 RELAIS ENTRELACS		
A.09-b : Avenant 5 - octobre 2025 Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon annexe 2 de l'avenant 5	Forfait annuel	0.00

A.10 BASE DE LOISIRS DES MOTTETS**A.10-b : Avenant 5 - octobre 2025**Analyses annuelles légionnelles sur l'ensemble des points de production d'ECS selon
annexe 2 de l'avenant 5

Forfait annuel

437.70